**MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170**

**Tél/Fax : 04 75 28 60 26**

**secretariatmairie@steuph.net**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 17 mars 2022**

SESSION ORDINAIRE

**PRESENTS** : Muriel BREDY, maire – Alain BOULET, adjoint au maire – Frédéric JULLIEN – Jean Daniel REYNIER – Michèle SAMSON VANMOER - Catherine SPITZ , conseillers municipaux

**ABSENT EXCUSE :** Nicolas WEBER, conseiller municipal

**INVITES** : néant

Convocation et affichage fait le 14/03/22

Muriel Brédy est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire ouvre la séance à 19h30 et procède à l’examen des affaires inscrites à l’ordre du jour,

1. **Modification de l’arrêté de délégation :**

Monsieur Frédéric JULLIEN a renoncé à sa délégation auprès de la commune concernant le service voirie et le service eau et assainissement et nous a remis en main propre un courrier ce jour.

Monsieur Jean Daniel REYNIER a renoncé à sa délégation auprès de la commune concernant le service bâtiments et permis de construire et nous a remis en main propre un courrier ce jour.

Le Maire prend acte, l’arrêté de délégation sera modifié en ce sens.

1. **Délibération concernant les amortissements** :

Le Maire propose une modification de la durée de certains amortissements sur les conseils de la CDL (conseiller aux décideurs locaux) :

2 ans pour les logiciels.

5 ans pour les concessions de droit et similaire par exemple : le parapheur.

30 ans pour ce qui concerne l’eau.

50 ans pour ce qui concerne l’assainissement.

Ces propositions sont adoptées à l’unanimité. 6/6

1. **Tour de garde élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022 :**

Une proposition de planification de continuité des gardes du bureau de vote entre 8h et 19h est proposée et sera affinée.

1. **Attribution du marché de réhabilitation de la station d’épuration :**

Madame le Maire demande à Mr JULLIEN Frédéric représentant la société 2BTA de sortir de la salle du conseil pour ne pas prendre part aux discussions et vote concernant l’attribution du marché STEP.

Après étude et discussion entre les conseillers présents, des deux devis obtenus après consultation des entreprises de TP locale : BRUN TP et 2BTA , le conseil opte pour le devis de l’entreprise BRUN TP mais va demander des précisions sur les délais de mise en œuvre du chantier qu’il est urgent de faire avant la saison estivale préalablement à tout engagement.

Vote à l’unanimité des présents 5/5

1. **Questions diverses :**

Le Maire propose de modifier la partie fixe de l’abonnement eau potable en séparant cet abonnement en deux parties :

- abonnement eau potable : 35 euros soit 2.92 €/mois

- abonnement assainissement : 75 euros soit 6.25€/mois

= abonnement eau +assainissement : 110 euros soit 9.17€/mois

Cela nous permet de pouvoir obtenir des subventions de l’agence de l’eau pour de futurs travaux ou études dans le cadre de contrats ZRR (zone de revitalisation rurale) puisqu’un des critères est d’avoir au minimum un prix de 1 € du m3 pour le service assainissement collectif ainsi que 1€ du m3 eau potable. Par ailleurs cette modification n’a aucun impact sur le prix au m3 facturé à l’exclusion des habitants non connectés au système d’assainissement collectif de la commune. Ces derniers verront leur abonnement annuel ramené à 35 €.

Vote à l’unanimité 6/6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée aux alentours de 20h15.

Muriel Brédy, Maire